

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE151

présenté par
M. Damien Adam, rapporteur

ARTICLE 25

À la seconde phrase de l'alinéa 33, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.